

VERZE

Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Document approuvé par délibération du conseil municipal le :



La version approuvée du PLU de la commune de VERZE ne prend pas en compte la nouvelle codification du code de l'urbanisme rentrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Une table de concordance est annexée au document.



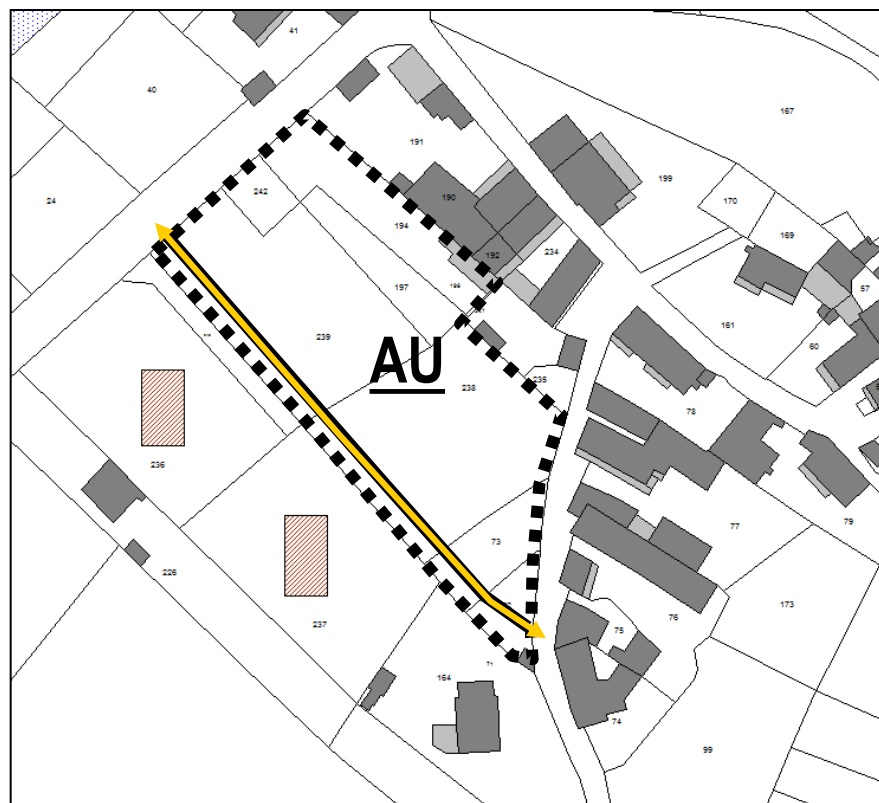
VANZE



Espace concerné par l'OAP



Voirie à créer



Une densité minimale de 10 logements à l'hectare doit être respectée.

La zone doit être urbanisée dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

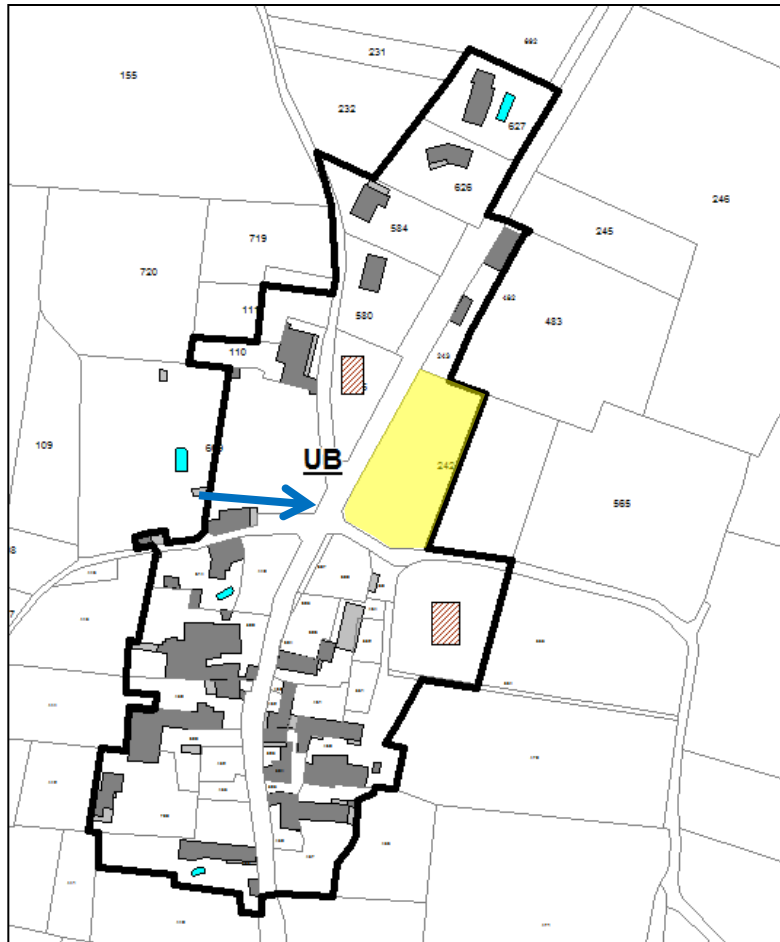




MARIGNY



→ Fossé d'écoulement des eaux à créer

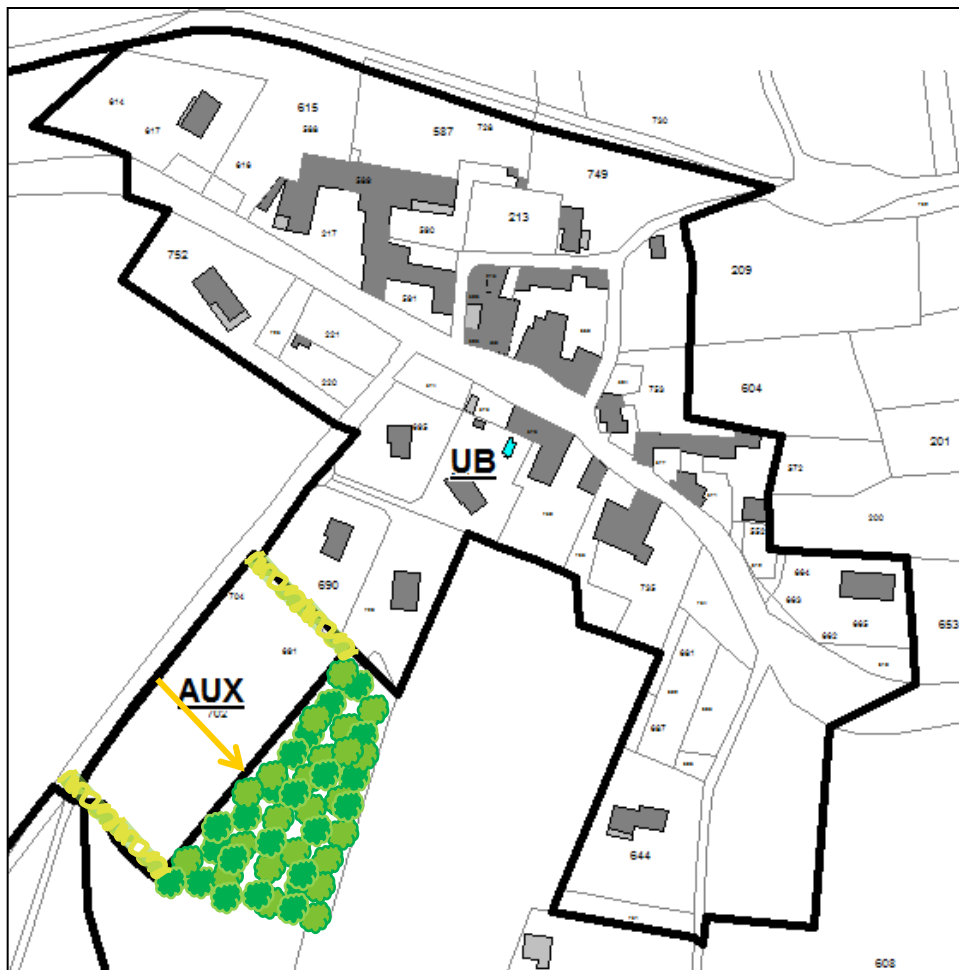


Une densité maximale de 10 logements à l'hectare est attendue sur ce site. Les perceptions visuelles vers l'Est devront être maintenues. Ainsi, les clôtures ne pourront obstruer la vue depuis l'emprise publique sur toute la longueur de la parcelle. Une attention particulière devra être menée sur les aménagements paysagers qui devront permettre une transition paysagère avec les espaces agricoles environnants.





VERCHIZEUIL



→ Accès à maintenir

 Boisement à préserver

 Transition paysagère à créer (haies, arbustes, arbres) dans l'optique de limiter l'impact sur la qualité paysagère et patrimoniale du site due à la présence à proximité de la Chapelle de Saint-Criat.







